Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL





SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s):/ Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul Date convocation: 25 mars 2025- Date d'affichage: 25 mars 2025

OBJET: VOTE DU BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL 2025- NOMENCLATURE 7.1

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de M. CURUTCHARRY Antton,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2025 :

INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	8 042.55 € 29 349.55 € 144 994.87 € 144 994.87 €	
Pour rappel total budget		
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	29 349.55 € (dont 21 307.00 € de RAR) 29 349.55 € (dont 0.00€ de RAR)	
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	144 994.87 € (dont 0.00€ de RAR) 144 994.87 € (dont 0.00€ de RAR)	

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal :

ADOPTE le Budget Primitif 2025 du camping municipal

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres de la jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres de la jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres de la jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres de la jours, mois et an que dessus. conforme.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

ID: 064-216404772-20250331-BPCAMP2025-BF

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR:15 CONTRE:/ ABSTENTION:/

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 09/04/2025

Et après transmission en sous-préfecture le09 /04/2025